

# LA DECLARATION D'ACTIVITE

**COMMENT ?** Via une [procédure dématérialisée](#)  
Pour y accéder, cliquez [ICI](#)  
Besoin d'aide pour cette procédure ? Cliquez [ICI](#)

Une fois cette démarche effectuée, [vous obtenez votre numéro de déclaration d'activité \(NDA\)](#).  
Le NDA est attaché à votre SIREN.

Si vous ne parvenez pas à utiliser la procédure dématérialisée, vous disposez d'une autre solution : cliquez [ICI](#)

**POURQUOI ?** Parce que c'est une [obligation légale](#). Elle vous permet d'[entrer sur la marché](#) de la formation professionnelle.

Les actions réalisées [peuvent bénéficier](#) des fonds de la formation professionnelle

[Vous êtes visible sur le marché](#) de la formation professionnelle via la liste des organismes de formation publiée [ICI](#)

Sous réserve de la [certification QUALIOPF](#). Elle est [nécessaire depuis le 01/01/2022](#) pour bénéficier des fonds de la formation professionnelle via les OPCO, les associations Transition Pro, la Caisse des dépôts et consignations, Pôle Emploi, l'Agefiph, l'Etat et les Régions. Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#)